



République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Arrêté municipal n°29/2025

Du 03 février 2025

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE REGLEMENTANT
L'ACCES AUX FOSSES SECS DU FORT KLBER du 06 ET 07 FEVRIER 2025
EN RAISON DE TRAVAUX D ELAGAGES**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WOLFISHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et suivants,

CONSIDERANT qu'il convient de fermer l'accès au niveau des fossés secs du fort Kléber en raison des travaux d'élagages le jeudi 06 février et vendredi 07 février 2025,

ARRETE

Article I : L'accès aux fossés secs du Fort Kléber sera fermé du jeudi 06 février 2025 au vendredi 7 février 2025.

Article II : Une signalisation sera mise en place par les services municipaux.

Article III : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur Le Maire. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG, 31 Avenue de la paix - BP 51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article IV : Le présent arrêté sera adressé à :

- ASVP de la Commune de Wolfisheim,
- La société Schott Elagage

Le Maire
Eric AMIET

Par délégation du Maire
Le D.S.T.

A. PERILLON

19 rue du Moulin – 67 202 Wolfisheim
Adresse postale : BP 2 – 67 032 Wolfisheim
Tél. : 03 88 78 14 19. Fax : 03 88 77 02 75.

Mail : mairie@wolfisheim.fr - site Internet : www.wolfisheim.fr